



Règlement d'ordre interne provisoire

Crise sanitaire « COVID-19 »

Le présent règlement abroge de façon temporaire les dispositions en matière de sécurité du guide de l'élève, voire du guide de l'enseignant. Il reste valide jusqu'à nouvel ordre.

Table des matières

Généralités	2
Modalités pratiques	3
Entrée du bâtiment et circulation dans les couloirs et cages d'escaliers	3
Cours dans des salles de classe normales.....	3
Cours en atelier, en laboratoire ou en salle informatique	3
Passage aux toilettes	4
« Pause de 10 heures »	4
Entre-cours.....	5
Sonnette au début et à la fin des cours.....	5
Restauration.....	5
Transport scolaire.....	5
Jetons de passage.....	5
Armoires dans les salles de classe.....	5
Casiers.....	6
Évacuation en cas d'alarme	6
Salle de conférence des professeurs	6
Accès aux services du lycée	7
Direction	7
Secrétariat de direction et secrétariat des élèves.....	7
Service Psycho-social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS)	7
Cellule d'Orientation	7
Centre de Documentation et d'Information (CDI)	7
Service photocopies	7

Généralités

D'une manière générale, l'accès au bâtiment devra se faire de façon organisée.

Aux différents points d'accès, des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont mis à disposition. Toute personne entrante est obligée de se désinfecter les mains avant de poursuivre son chemin.

Le port d'un masque¹ est obligatoire pour tout déplacement à l'intérieur du bâtiment.

Dans les salles de classe, des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont mis à disposition. Une désinfection des mains s'impose à l'entrée ainsi qu'à la sortie des salles.

Les gestes barrière restent tout aussi importants, même avec le port d'un masque :



Lavez-vous les mains régulièrement et correctement en utilisant de l'eau et du savon, ou désinfectez-les en ayant recours à une solution hydro-alcoolique.



Évitez de toucher votre visage. Vous risquez que d'éventuelles gouttelettes se trouvant sur vos mains entrent dans votre bouche, nez ou vos yeux.



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir jetable.



Évitez de serrer la main, de faire la bise ou d'embrasser.



Évitez des contacts proches avec des personnes, surtout si elles sont malades. Gardez une distance de \pm 2 mètres.



Respectez l'environnement et l'hygiène : ne jetez pas vos masques et gants n'importe où !



Si vous présentez des symptômes de la maladie COVID-19 (fièvre, difficultés respiratoires, toux), restez à la maison et contactez votre médecin par téléphone.

Les différents locaux sont aménagés dans le respect de la distanciation sociale.

Le Ministère de la Santé ne cesse de rappeler que « le port de gants risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants ne soient changés ». Voilà pourquoi **le port de gants n'est pas prévu**, sauf dans des cas où, par mesure de sécurité, il s'impose. Les gants portés avant l'entrée au bâtiment risquent de ramener des impuretés dans le bâtiment étant donné qu'ils ne peuvent pas être désinfectés à l'entrée. Il crée donc plus d'ennuis qu'il ne résout des problèmes : désinfection des mains à l'entrée du bâtiment, ainsi qu'à l'entrée et la sortie des salles ne seront guère possibles. De plus, la manipulation d'outils et de matériaux est compliquée davantage et crée d'éventuels risques supplémentaires.

Les **visières ou écrans faciaux** ne sont pas des équipements de protection respiratoire mais des équipements de protection des yeux et du visage. Ils peuvent être utiles pour une protection augmentée du visage mais ne remplacent pas le port du masque.

Le **lavage des mains à l'eau et au savon** est tout aussi efficace que le recours à une **solution hydro-alcoolique**. Cependant, le grand avantage de la solution hydro-alcoolique consiste en la vitesse d'utilisation : chaque élève peut se servir rapidement d'une dose de solution et puis se désinfecter les mains. Un passage individuel au lavabo prendrait trop de temps. Voilà pourquoi le recours à la solution hydro-alcoolique est à privilégier à l'entrée et dans les salles.

ATTENTION : Si vous ne portez pas de masque, vous ne vous mettez pas en danger vous-même, mais vous mettez en danger les autres ! La solidarité est bénéfique pour nous tous.

Les mesures dans ce règlement constituent des **consignes de sécurité**. Le non-respect de ces consignes entraîne des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du lycée.

¹ Dans ce document, le terme de « masque » désigne indistinctement un masque chirurgical ou toute autre couverture de la bouche et du nez.

Modalités pratiques

Entrée du bâtiment et circulation dans les couloirs et cages d'escaliers

Les élèves entrent par l'entrée principale du bâtiment.

En entrant, le chemin se sépare, et **deux files séparées se dirigent vers des distributeurs de solution hydro-alcoolique**. Les instructions quant à la désinfection correcte des mains sont affichées aux mêmes endroits.

La désinfection des mains est obligatoire.

Après le passage aux distributeurs de solution hydro-alcoolique, les élèves se dirigent vers leur salle de classe. Ils ne doivent donc pas attendre le coup de sonnette, mais ils ont l'autorisation de monter vers les salles au fur et à mesure pour désengorger le hall d'entrée.

Dans **les cages d'escaliers et les couloirs**, les règles générales de la circulation sur les routes sont à respecter : se tenir à droite et maintenir assez de distance interpersonnelle.

Cours dans des salles de classe normales

En entrant dans la salle de classe, les élèves se désinfectent une nouvelle fois les mains avant de s'asseoir. Les consignes suivantes sont à respecter impérativement :

- un seul élève par banc
- respect de l'emplacement des chaises (pour garantir la distance de 2 mètres)
- les bancs ne doivent pas être déplacés

Dans les salles de classe normales, le port du masque n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres entre deux personnes peut être maintenue. Cependant, si l'enseignant décide que les masques sont à porter pendant toute la durée du cours, les élèves sont obligés de se tenir à cette instruction.

Les enseignants veilleront à ce que les élèves restent assis à leur place pendant le cours. Tout déplacement dans la salle, tant de l'enseignant que des élèves nécessite le port du masque.

Les élèves restent assis à leur banc jusqu'à la fin du cours pour garantir la distance interpersonnelle de 2 mètres. A la fin du cours, si les élèves changent de salle ou se rendent dans la pause, ils

- mettent leur masque en veillant à ne pas toucher la surface qui couvre le nez et la bouche,
- désinfectent leurs mains avant de quitter la salle.

Dans les salles de classe les fenêtres restent ouvertes pendant toute la journée afin de garantir une aération continue.

Cours en atelier, en laboratoire ou en salle informatique

Dans les ateliers et les salles prévues pour des travaux pratiques, le port du masque reste obligatoire pendant toute la durée du cours étant donné que, de par la nature de l'enseignement pratique, la distance de 2 mètres ne peut être garantie. Pourtant, si les élèves travaillent de façon individuelle, à distance de 2 mètres des autres élèves, et si l'enseignant n'a pas besoin de s'approcher d'eux pour les assister, il peut rendre le port du masque facultatif.

Les cours en atelier, en laboratoire et en salle informatique sont à organiser de façon à ce que les élèves travaillent individuellement, et non pas en binôme.

Vu que l'utilisation des vestiaires est à éviter, les élèves déposeront leur sac à un endroit désigné par l'enseignant et, le cas échéant, mettront leur tablier.

Une attention particulière est à apporter aux postes de travail et aux outils et machines à utiliser. En ces temps de crise, les mesures d'hygiène font partie des aspects de sécurité, et l'enseignant veillera plus particulièrement à ce que les élèves essuient, à l'aide d'une lingette, les surfaces susceptibles d'être touchées fréquemment, et ce **tant au début du cours qu'à la fin**.

Les élèves se désinfectent les mains avant de commencer à travailler ainsi qu'en quittant la salle à la fin du cours.

Comme indiqué plus haut, le port de gants risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants ne soient changés. Afin de garantir au mieux la sécurité lors du travail en atelier, les élèves sont invités à se désinfecter les mains de façon régulière, surtout après avoir utilisé des outils, et de veiller plus particulièrement à ne pas toucher leur visage.

Si le port de gants s'impose de par la nature du travail, les élèves veilleront plus particulièrement à se désinfecter les mains après avoir enlevé les gants.

Il se peut que certains équipements en atelier nécessitent une attention particulière au niveau du nettoyage. Le gestionnaire de l'atelier est prié d'informer le directeur et le délégué à la sécurité des mesures qu'il compte mettre en place pour garantir la poursuite des activités d'enseignement dans le respect des consignes de sécurité.

Passage aux toilettes

Les portes extérieures des toilettes resteront ouvertes afin d'éviter des contacts répétés avec les poignées des portes.

Lors du passage aux toilettes, le recours à l'eau et au savon est facilement possible. A l'occasion du passage dans ce local, un lavage des mains selon les consignes affichées s'impose.

« Pause de 10 heures »

Afin de réduire à un strict minimum le nombre d'élèves présents en même temps dans le hall et les cours de récréation, **la pause de 10 heures est organisée en deux temps**. Certaines classes auront leur pause immédiatement après la 2^e leçon du jour, alors que d'autres continueront immédiatement avec la 3^e leçon et auront leur pause par la suite.

	1 ^{er} service		2 ^e service	
	Horaire « Pau1 »	Horaire « Pau2 »	Horaire « Pau1 »	Horaire « Pau2 »
Leçon 1	08h00-08h50	08h00-08h50	08h00-08h50	08h00-08h50
Leçon 2	08h55-09h45	08h55-09h45	08h55-09h45	08h55-09h45
Leçon 3	Pause	09h50-10h40	Pause	09h50-10h40
	10h05-10h55	Pause	10h05-10h55	Pause
Leçon 4	11h00-11h50	11h00-11h50	11h00-11h50	11h00-11h50
Leçon 5	Pause midi	Pause midi	11h55-12h45	11h55-12h45
	12h50-13h40	12h50-13h40	Pause midi	Pause midi
Leçon 6	13h45-14h35	13h45-14h35	13h45-14h35	13h45-14h35
Leçon 7	14h40-15h30	14h40-15h30	14h40-15h30	14h40-15h30
Leçon 8	15h35-16h25	15h35-16h25	15h35-16h25	15h35-16h25

Pour de nombreuses classes, la 5^e leçon sera la dernière de la journée. Vu la compression des horaires de ces classes, certains cours continueront à être organisés en mode « enseignement à distance ». Dans le livre de classe électronique, ces cours sont organisés dans la salle fictive « _Domicile ». Par contre, si 2 salles sont indiquées dont seulement une « _Domicile », il s'agit d'un cours où les élèves sont présents à l'école et sous surveillance.

Attention : La réorganisation du transport scolaire a nécessité la réduction de 5 minutes de la pause de 10 heures (20 minutes au lieu de 25). Les heures de début et de fin des cours qui ont lieu après la « pause de 10 heures » sont ajustés en conséquence. Pour la plupart des classes, la journée de cours se terminera donc soit à 11h50, soit à 12h45.

Pendant la pause de 10 heures les élèves profitent du beau temps pour se promener dans la cour. Comme d'habitude, la cour de l'aile technique est réservée aux élèves des classes supérieures. S'ils se trouvent à une distance d'au moins deux mètres de leurs camarades, ils peuvent enlever le masque.

Par temps de pluie, les élèves peuvent rester à l'intérieur du bâtiment. Dans ce cas, le port du masque reste obligatoire.

Entre-cours

Pendant les entre-cours de 5 minutes, les élèves resteront dans leur salle, sauf si un déplacement dans une autre salle s'impose. Si tous les élèves restent assis à leur banc, le port du masque reste facultatif. Si tel n'est pas le cas, le port du masque est obligatoire.

Sonnette au début et à la fin des cours

La sonnette restera désactivée pour la reprise des cours. Le décalage de la « pause de 10 heures » aurait conduit à plusieurs coups de sonnette au cours d'une même heure. De plus, avec une fin des cours légèrement plus variable, nous espérons que les flux d'élèves seront décalés de façon « naturelle » et que les déplacements dans les couloirs se feront aussi sereinement que possible.

Restauration

Tous les points de restauration du lycée (cantine, cafétéria, point de vente dans le hall) resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Sur ordre du Ministère de l'Éducation nationale, les distributeurs de boissons et d'en-cas ainsi que les fontaines d'eau ont dû être mis hors service.

Restopolis a mis en place le concept « Frupstut » qui remplacera la restauration scolaire jusqu'à la réouverture des points de restauration.

Vu qu'au LGK une distribution des « Frupstuten » à proximité des salles s'avère impossible en raison de la taille du bâtiment, et du fait que de nombreuses classes n'ont pas de salle de classe fixe, nous avons aménagé des emplacements dans la cafétéria du lycée où les sachets peuvent être retirés pendant la « pause de 10 heures ». Le retrait des sacs devra se faire dans l'ordre et en respectant, dans la mesure du possible, les distances de 2 mètres.

Transport scolaire

Le transport scolaire fonctionne à partir du 11 mai. Avant cette date, les élèves sont invités à avoir recours aux bus de ligne pour leurs déplacements.

A partir du 11 mai, les bus fonctionneront normalement pour amener les élèves au lycée. Cependant, compte tenu du fait que pour de nombreuses classes l'horaire est réduit à 5 leçons, le départ des bus est prévu pour 12h53. Les élèves concernés quitteront leur salle à la fin de la 5^e leçon, donc à 12h45.

Jetons de passage

Pendant la période du déconfinement, le secrétariat ne procédera pas à l'émission de jetons de passage, ceci afin d'éviter de longues files d'attente devant le secrétariat. Ceci entraîne également qu'aucun SMS à ce sujet n'est envoyé aux parents des retardataires.

En cas de retard, les élèves se rendent directement dans leur salle. Une inscription « VTT » sera effectuée au livre de classe.

Armoires dans les salles de classe

Vu que les élèves ne sont présents qu'une semaine sur deux, ils auront besoin de leurs affaires tant à la maison qu'au lycée. De plus, l'accès aux armoires risque de se faire sans le respect de la distanciation sociale et les surfaces que les élèves sont susceptibles de toucher successivement ne peuvent être désinfectées après chaque utilisation. Les élèves devront donc retirer toutes leurs affaires au courant des premiers jours de la reprise des cours. Les régents veilleront à ce que cette directive soit respectée.

Casiers

Vu que les élèves ne sont présents qu'une semaine sur deux, ils auront besoin de leurs affaires tant à la maison qu'au lycée. De plus, l'accès aux casiers risque de se faire sans le respect de la distanciation sociale et les surfaces que les élèves sont susceptibles de toucher successivement ne peuvent être désinfectées après chaque utilisation. Les élèves devront donc retirer toutes leurs affaires au courant des premiers jours de la reprise des cours et remettre la clé à la loge pour se voir restituer la caution. Les casiers non vidés avant le congé de la Pentecôte seront vidés par le service technique du lycée et les clés seront changés. La restitution de la caution ne sera donc plus possible.

Évacuation en cas d'alarme

L'alarme incendie prime sur toutes les mesures de distanciation sociale dans le contexte de la crise sanitaire. Il importe donc de quitter le bâtiment en empruntant le chemin le plus court et de suivre les consignes usuelles. Comme il est impossible de maintenir une distance interpersonnelle de 2 mètres pendant l'évacuation ainsi qu'au point de rassemblement, le port du masque est obligatoire, et ce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Salle de conférence des professeurs

L'accès à la salle de conférence des professeurs est limité au personnel du lycée. Le mobilier a été mis en place afin de permettre au mieux le respect de la distanciation sociale.

Le port du masque est facultatif pendant des heures creuses si une distance interpersonnelle de 2 mètres peut être garantie.

Pendant les heures de pointe, le port du masque est obligatoire.

En cas de consommation d'en-cas et de boissons dans la salle de conférence, les enseignants veilleront plus particulièrement aux règles d'hygiène et rangeront eux-mêmes leurs tasses, assiettes et couverts dans le lave-vaisselle. Ils maintiendront une distance interpersonnelle d'au moins deux mètres.

Accès aux services du lycée

Direction

La direction reste accessible sur rendez-vous.

Merci de bien vouloir contacter le membre de la direction concerné par courriel ou par téléphone pour fixer un rendez-vous ou de prendre un rendez-vous auprès du secrétariat de direction.

Le port du masque est obligatoire.

Secrétariat de direction et secrétariat des élèves

L'accès aux secrétariats se fera sans rendez-vous, mais le nombre de personnes pouvant entrer en même temps est limité à 2.

Le port du masque est obligatoire tant pour les visiteurs que pour le personnel qui les sert au comptoir.

Il est vivement recommandé de se désinfecter les mains après la manipulation de documents qui ont été touchés par d'autres personnes. Les stylos mis à disposition du public devront être nettoyés après chaque utilisation.

Service Psycho-social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS)

L'accès au SePAS se fait en principe sur rendez-vous, sauf en cas d'urgence.

Les membres de l'équipe du SePAS veilleront à ce que les temps d'attente à l'accueil du SePAS soit aussi court que possible étant donné qu'une bonne aération de cet espace s'avère difficile.

Le nombre de personnes dans la salle d'attente doit être inférieur ou égal à 2.

Le port du masque est obligatoire.

Cellule d'Orientation

L'accès à la Cellule d'Orientation se fait uniquement sur rendez-vous.

Le port du masque est obligatoire.

Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Le CDI restera fermé au public, mais l'emprunt et le retour de livres continuera à fonctionner. Les usagers du service sont priés de contacter le CDI moyennant le formulaire de contact sur le site web du LGK pour de plus amples détails à ce sujet.

Service photocopies

L'accès au service photocopies reste possible, mais au plus 1 personne peut entrer en même temps pour retirer des copies.

En cas d'attente, les distances doivent être respectées.

Le port du masque est obligatoire.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2020



Patrick Straus
Directeur